

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 octobre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 15 octobre 2012**

**2012 DDEEES 118 G** Subvention (34.000 euros) avec convention à l'Association P.L.I.E. de Paris Nord-Est, visant une aide financière pour des postes permettant de développer le volet clause insertion.

**Mme Pauline VERON, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose d'attribuer une subvention à l'association P.L.I.E. de Paris Nord-Est ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention est attribuée à l'association P.L.I.E. de Paris Nord-Est, visant une aide financière pour des postes permettant de développer le volet clause insertion, dont l'objet est de favoriser l'insertion en emploi des personnes en difficultés professionnelles et sociales.

Article 2 : La dépense correspondante, 34.000 euros, sera imputée d'une part : au chapitre 65, rubrique 91, nature 6574, DF55009 pour un montant de 17.000 euros et d'autre part, au chapitre 17, nature 6574 pour un montant de 17.000 euros du budget de fonctionnement du Département de Paris 2012 et exercices ultérieurs, sous réserve du vote des crédits correspondants.